

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 058/2020**

#### **Séance du Vendredi 20 novembre 2020**

L'an deux mil vingt,  
Le vendredi 20 novembre 2020 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 16 novembre 2020 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. ROSKOSCHNY Maxime, Mme Justine DURETETE, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :**

M. Clément WALBROU ayant donné procuration à Justine DURETTE,  
M. Thierry HENNION ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,  
Mme Domitille DENEUVILLE n'a pas donné procuration.

**Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BLERVAQUE.**

**Fin de la séance : 20h23**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : RENOUELEMENT DES GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA CCFL.**

**VU :**

Le Code général des collectivités territoriale ;

Le Code de la commande publique notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

La Communauté de Communes Flandre-Lys (CCFL) et ses communes membres souhaitent renouveler le groupement de commande pour l'achat de bien et de prestations de services dont le détail est ci-annexé. Chacune de ces prestations est bien entendu à la carte, et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles.

Ce groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes jointe au présent rapport a été établie et désigne la CCFL comme coordonnateur.

**CONSIDERANT** de ce qui précède, qu'il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2020-2026, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire,**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**  
**(14 voix POUR)**

- **DECIDER** l'adhésion au groupement de commandes de la CCFL pour les biens et prestations de services dans diverses familles d'achat pour la période du mandat 2020-2026 ;
- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la CCFL comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent dossier ;

- **IMPUTER** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures sur le budget de la commune de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE

